

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 03
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_153-DE
		8.3.1
		voies - dénomination de voies

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
M. Frank GOBBATO
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Adressage – première partie - Proposition de dénomination des voies communales

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que la loi *municipale* procède à la dénomination des voies et lieux privés ouvertes à la circulation. Il lui appartient donc de nommer les rues, voies et places de la commune.

En effet, il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Par ailleurs, Monsieur l'adjoint au Maire informe l'assemblée que le décret 2023-767 du 11 août 2023 modifie l'article R2512-8 du CGCT, qui concerne les plaques indicatrices de numéro d'immeuble. Jusqu'à présent, cet article imposait aux communes de prendre en charge «la fourniture et la pose des plaques indicatrices des numéros d'immeuble» en bordure des voies publiques, pour le premier numérotage. Ce n'est désormais plus le cas.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales, dont la liste est annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'adopter les dénominations des voies, telles qu'elles sont annexées à la présente délibération,
- de transmettre les noms des voies et lieu-dits ainsi que les numéros sous forme de base locale à la Base Adresse Nationale (BAN) sous un mois,
- la prise en charge par la commune des plaques indicatrices de numéro d'immeuble pour le premier numérotage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Emilie SARRAN



Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024